



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le 10 décembre 2018, a adopté : *la résolution numéro 018-123 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019.*

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code Municipal du Québec. (R.L.R.Q., c. C-27.1)

Que le calendrier 2018 a été établi comme suit :

- | | |
|-------------------|------------------------------|
| ■ mardi 8 janvier | ■ lundi 8 juillet |
| ■ lundi 4 février | ■ jeudi 1 ^{er} août |
| ■ lundi 4 mars | ■ lundi 9 septembre |
| ■ lundi 8 avril | ■ lundi 7 octobre |
| ■ lundi 6 mai | ■ lundi 4 novembre |
| ■ lundi 3 juin | ■ lundi 9 décembre |

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de décembre deux mille dix-huit.


Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

